

Mairie de Les Vallées de la Vanne

Chigy – Theil sur Vanne - Vareilles

5 route du miroir - Theil sur Vanne

89320 LES VALLEES DE LA VANNE

Tél : 03 73 74 95 80

mairie@les-vallees-de-la-vanne.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2017

Extraits du procès-verbal consultable en mairie

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 2 février 2017, s'est réuni sous la présidence de Bernard Romieux

Présents : Bernard ROMIEUX, Bernard COQUILLE, Luc MAUDET, Francis HUVER, Céline LOISON, Magalie THEROUE, Gérard TERVILLE, Florent MIGNOT, Patrick MORCEL, Bernard PERRIN-BONNET, Claudine LECLERC, Camille BRAULT, Louis BOUCHENY, Jérôme VINCENT, Sylvie MOSIMANN, Joël CRETTE, Michelle MICHALKOVIC, Aline CLEMENT, Jean-Marc HAMARD, Mireille GARNIER, Maryse BOURGEOIS, Marie-Laure CABOURDIN, Guy LAMARRE, Marie-José MASSON, Bernard DAVOUST

Représentées: Elisabeth ROGER, Nathalie COLIN

Excusés: Lysiane LE GOFF, Cédric CORNAIRE, Cyril CHARLES, Ludovic DUVEAU, Sébastien BARRE, Lionel LANGUILLAT

25 conseillers présents, 2 conseillers représentés, 6 conseillers excusés.

Secrétaire de séance : Luc MAUDET

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité, sans observation particulière.

Convention de dématérialisation de l'urbanisme avec l'état(DE_2017_19).

Monsieur le maire propose, dans la continuité des actes de dématérialisation budgétaire que nous appliquons actuellement, d'effectuer la même démarche pour les dossiers d'urbanisme.

Les conseillers valident cette proposition à l'unanimité

Convention d'assistance technique avec le SATESE(DE_2017_20).

Le Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration est un service du Conseil Départemental qui effectue les analyses et donne des conseils sur la gestion aquatique des stations d'épuration. Les communes historiques de Chigy et Theil y adhéraient. Cette convention doit donc, maintenant, être reprise par la commune « Les Vallées de la Vanne ». La cotisation est de 0,26€ par habitant (environ 286 € par an pour la commune)

Les conseillers valident cette proposition à l'unanimité

Installation borne électrique à Theil(DE_2017_21).

Le Conseil municipal avait souhaité en novembre qu'une borne de recharge des voitures électriques, identiques à Celle de Chigy, soient installées à Theil.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la pose d'une borne normale double charge, aux conditions suivantes : Coût total de la borne 12 000 € dont part ADEME 50% = 6 000 €, part SDEY 30% = 3 600 € et part de la commune 20% = 2 400 €. L'emplacement sera précisé avec le SDEY à proximité de la mairie.

Mise en place d'un espace numérique à Theil(DE_2017_22).

Suite à la fin de la gestion « papier » des Cartes Nationales d'Identité, celles-ci devront être demandées à Sens ou Villeneuve l'Archevêque (voir site internet de la commune). Une pré-demande peut être faite sur internet.

Afin de défendre le service de proximité, monsieur le maire propose de mettre en place un « espace numérique d'accompagnement des administrés dans l'accomplissement de leurs démarches administratives à la mairie de Theil qui a la plus grande amplitude horaire de permanence. Cet espace numérique permettra de répondre aux besoins de la population pour toutes pré-démarches relatives aux cartes d'identité, passeports, permis de conduire et cartes grises.

Ce projet est approuvé à l'unanimité des conseillers municipaux.

Mairie de Les Vallées de la Vanne

SDEY contrat d'achat de l'électricité(DE_2017_).

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de confier la négociation du contrat d'électricité de la salle des fêtes de Theil au SDEY (contrat de plus de 36 KVA).

Trottoirs de Vareilles(DE_2017_17).

Monsieur le maire rappelle que le projet concerne les trottoirs des rues de l'église, de l'érable jusqu'au 9 et du Poncelot jusqu'à la rue des prés.

Il est aussi nécessaire de refaire la chaussée de la rue de l'église, théoriquement à la charge du conseil départemental. Celui-ci se désengage et nous demande d'exécuter ces travaux qui pourraient être subventionnés (??)

D'éventuels travaux de la SMAEP pourraient être programmés en 2018 dans la rue de l'église. Une tendance sur la réalisation éventuelle de ces travaux devrait nous être donnée en juin 2017.

Il est important d'avoir un dossier prêt le plus rapidement possible.

L'Agence Territoriale Départementale (ATD) nous a proposé l'Aide à la Maitrise d'Ouvrage (AMO) suivante :

- Mission études : 1 848 €
- Mission travaux : 1 540 €

Les conseillers municipaux demandent, à l'unanimité que la mission « études » soit lancée.

Entretien station actuelle d'épuration des eaux usées de Theil(DE_2017_23).

Le bail (Délégation de Service Public: DSP) avec la Saur s'arrêtant, il est nécessaire de consulter pour repasser une nouvelle convention. L'Agence Technique Départementale qui a une mission d'Aide à la Maitrise d'Ouvrage sur la station d'épuration doit établir un cahier des charges pour consulter les entreprises sur l'option choisie par le conseil municipal : Régie ou Délégation de Service Public.

Le conseil municipal, à l'unanimité demande à l'ATD d'effectuer un dossier de Délégation de Service Public comme mode de gestion de la station pour le prochain contrat.

Branchements particuliers sur la station d'épuration des eaux usées de Theil(DE_2017_18).

Trente propriétaires sont mal raccordés sur la station. Les frais de remise aux normes varient entre 600 et 23 000 € par propriétaire (pour un montant total de 136 770€ HT).

Pour obtenir des subventions de l'agence de l'eau, il est nécessaire de mutualiser les travaux sous l'égide de la mairie.

Une réunion générale d'information est prévue le mardi 18 avril à 19h à la salle des fêtes de Theil. Un rendez-vous sera ensuite proposé à chaque propriétaire pour examiner sa situation particulière, et les travaux à réaliser.

Le bureau de maîtrise d'œuvre, Central Environnement qui a établi les diagnostics, propose les deux missions suivantes, subventionnables par l'Agence de l'Eau.

- Information à la population : 2 744 € HT
- Suivi des travaux : 6 726 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur ces deux missions.

Mise aux normes de la station de relevage du Pont Rouge(DE_2017_24).

Dans le cadre de la mise aux normes de la station d'épuration de Theil il est nécessaire d'automatiser et de télétransmettre un certain nombre d'informations. Ces travaux sont pérennes et serviront pour la prochaine station. Le coût de ces travaux estimés par la SAUR est de 3 683 Euros HT subventionnables par l'Agence de l'Eau.

Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord pour exécuter ces travaux

Point sur l'avancée des études de la station d'épuration de Theil.

La consultation du bureau d'étude pour l'étude du milieu aquatique et la vérification de branchements route du miroir a été lancée. La date limite de réponse a été fixée au 21 avril. Après dépouillement par l'ATD, le conseil municipal se réunira début mai pour effectuer son choix. (coût estimé 15 000 €)

La consultation d'un bureau d'étude pour la maîtrise d'œuvre de la station sera lancée en juin 2017

L'achat d'un terrain de 5 000 M2 entre la station actuelle vers le bourg est en discussion.

Une modification du POS, pour rendre le terrain constructible pour des équipements communaux est nécessaire

Mairie de Les Vallées de la Vanne

Coût estimatif de mise aux normes de l'assainissement de Theil.

▪ Assistance de l'ATD 89:	10 600 Euros.
▪ Dossier loi sur l'Eau:	15 000 Euros,
▪ Etude branchements particuliers:	9 470 Euros.
▪ Etude de Maîtrise d'Oeuvre:	25 000 Euros
▪ Etudes topographiques:	5 000 Euros
▪ Etudes géotechniques:	3 000 Euros
▪ Etudes recherche de concessionnaires:	1 000 Euros,
▪ Diagnostic Amiantes:	2 000 Euros,
▪ Coordonnateur S.P.S.:	5 000 Euros,
▪ Contrôleur technique:	7 000 Euros,
▪ Etude pédologique:	1 500 Euros,
▪ Etude hydrogéologique:	5 000 Euros,
▪ Achat de terrain	5 000 Euros
▪ Automatisation poste relevage Pont Rouge	3 683 Euros
▪ Travaux de branchements particuliers	136 770 Euros
▪ Travaux de construction:	635 000 Euros
TOTAL	870 023 Euros

Ce coût estimatif ne prend pas en compte les subventions. L'Agence de l'Eau subventionne les travaux à 40% et les études à 50%. Une subvention au titre de la DETR pour les études a été demandée en janvier. La subvention au titre de la DETR pour les travaux sera demandée dès que le dossier sera suffisamment avancé. Il ne prend pas non plus en compte le remboursement par les particuliers des travaux de branchement non conforme.

Ces travaux seront financés sur le budget assainissement de Theil. Seuls les habitants de Theil raccordés à la station financeront l'opération par la taxe d'assainissement.

Délégation à un adjoint pour signer les actes administratifs(DE_2017_25).

A l'unanimité le conseil municipal désigne Bernard Coquille, premier adjoint, pour signer les actes administratifs au nom de la commune si le maire ne peut le faire.

Centre de loisirs.

Monsieur le maire rappelle le travail entrepris pour établir une convention de ruralité avec 9 communes partenaires de Les Vallées de la Vanne.

Ce travail s'articule autour de deux pôles périscolaires forts d'une part Chigy avec sa garderie, sa cantine, et sa micro-crèche à l'étude et d'autre part Theil avec sa cantine, sa garderie, ses NAP et son centre de loisirs à l'étude.

Une cinquantaine d'enfants seraient susceptibles de fréquenter le centre de loisirs pour chaque période : mercredi après-midi, petites vacances et grandes vacances. L'étude que nous effectuons vise à intégrer 30 enfants au maximum en visant le créneau des plus de six ans pour ne pas faire concurrence aux assistantes maternelles, mais en n'excluant pas les moins de six ans dans le cas de familles. Cela nous oblige à avoir 3 animateurs à chaque animation, et donc un vivier de 5 animateurs susceptibles d'intervenir.

Magalie Thérouré a en charge toute la coordination de cette étude :

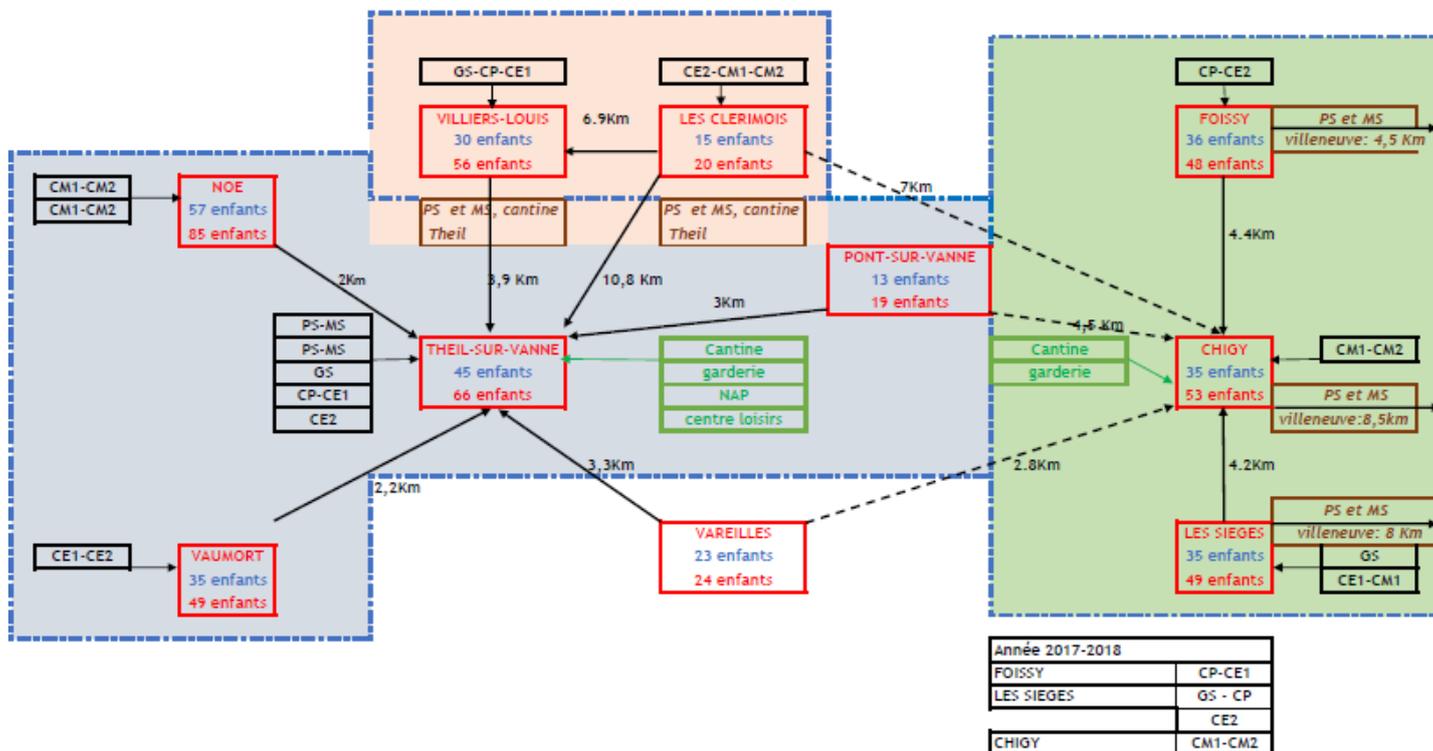
- Organisation
- projet d'animation
- formation du personnel

Une réunion aura lieu le 27 avril avec la CAF, jeunesse et sports, la PMI du Conseil Départemental.

Les communes des 3 RPI

Le nombre d'enfants indiqué en rouge est le nombre d'enfants de la commune nés entre 2006 et 2016.

Le nombre d'enfants indiqué en bleu est le nombre d'enfants scolarisés en maternelle et primaire en 2017-2018.



Formation BAFA BAFD (DE_2017_26 et DE_2017_27).

Monsieur le maire rappelle que dans la convention qui nous lie à l'état pour les contrats aidés, l'obligation de formation des agents est une priorité. De plus dans le cadre des NAP, de la garderie et du projet de centre de loisirs, le diplôme du BAFA et du BAFD (direction) devient impératif.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la prise en charge de la formation BAFA et BAFD pour les agents de la commune quand cela est nécessaire.

Indemnités des élus (DE_2017_16).

La délibération votée le 11 janvier 2016, fixant l'indemnité des élus, donnait un indice brut de référence de 1015. L'indice ayant changé, plutôt que de donner le nouvel indice de 1022, les conseillers municipaux à l'unanimité décide de donner comme référence un terme général.

Taux promu, promouvable (DE_2017_28).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de définir un taux pour les promus - promouvables de 100%. Le maire sera chargé du choix des agents figurant au tableau d'avancement

RIFSEEP (DE_2017_29).

Le RIFSEEP est le nouveau Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel. Il est applicable, maintenant, dans la fonction publique territoriale. Il comprend :

- 1) Une indemnité liée aux Fonctions, Sujétions, Expertise et de l'Engagement Professionnel.
- 2) Un Complément Indemnitare Annuel (CIA facultatif)

Le conseil municipal, par 26 voix pour et une abstention, approuve ce nouveau régime indemnitare des agents de la commune.

Tableau des autorisations d'absence (DE_2017_30).

Dans le but d'harmoniser les autorisations d'absence, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition au centre de gestion du tableau des autorisations d'absence suivant :

mariage <ul style="list-style-type: none">- d'un agent (ou souscription PACS)- d'un enfant, père, mère- d'un frère, sœur, beau-frère, belle-sœur- d'un oncle, tante, neveu, nièce	6 jours 4 jours 2 jours 1 jours
décès <ul style="list-style-type: none">- d'un conjoint (ou partenaire lié par un PACS)- d'un enfant, père, mère, beau-père, belle-mère- autres ascendants et descendants- d'un frère, sœur, beau-frère, belle-sœur- d'un oncle, tante, neveu, nièce	5 jours 4 jours 2 jours 2 jours 1 jours
Maladie très grave <ul style="list-style-type: none">- d'un conjoint (ou partenaire lié par un PACS)- d'un enfant, père, mère	5 jours 3 jours

Modification du POS de Theil sur Vanne(DE_2017_).

A l'unanimité, le conseil municipal, demande à la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe de modifier le POS de Theil sur Vanne.

Définition de l'intérêt communautaire(DE_2017_).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification de la définition de l'intérêt communautaire relative aux aires de jeux. Cela donne ainsi à la commune la possibilité de créer de nouvelles aires de jeux ou de compléter celles existantes.

L'intérêt communautaire sera rédigé ainsi :

Pour les aires mises à disposition, l'entretien du terrain et des jeux sera fait par la communauté de communes. Si la commune souhaite mettre en place de nouveaux équipements, sur son budget propre, le suivi de la conformité aux règles de sécurité sera assuré par la commune, mais la communauté de communes assurera l'entretien du terrain (tontes, tailles, élagages)

Si les terrains ne sont pas mis à disposition, ou si les communes décident de les retirer, l'acquisition du matériel, le suivi et l'entretien sont du ressort exclusif de la commune.

Organisation des bureaux de vote.

Chaque commune historique organisera son bureau de vote conformément à la loi et ses traditions. Le président doit être le même pour le premier et le deuxième tour de chaque scrutin.

Débat d'orientation budgétaire.

La présentation des différents projets de la commune nouvelle validés par le conseil municipal sont exposés pour être inscrit au budget 2017. Ces projets ont fait l'objet de demande de subventions. La réalisation de ces opérations pourra faire l'objet d'une programmation, elle sera examinée et proposée par la commission des finances. Ces derniers devront être validés au prochain conseil municipal par le vote du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 40.

Toutes les personnes désireuses de recevoir les informations de la commune peuvent donner leur adresse mail en mairie ou la communiquer à l'adresse suivante :

mairie@les-vallees-de-la-vanne.fr



Le procès-verbal intégral est consultable dans chaque mairie ou à l'adresse internet suivante : <http://www.les-vallees-de-la-vanne.fr/viemunicipale.html>